



## **Fédération des Activités Récréatives de l'Ultra Léger Motorisé**

1 place du 27 août 1944 - Aérodrome de Saint-Hippolyte

37600 Saint-Hippolyte

### **RÈGLEMENT INTÉRIEUR de la Fédération des Activités Récréatives des Ultra Léger Motorisé (FARULM)**

1 place du 27 août 1944  
Aérodrome de Saint-Hippolyte  
37600 Saint-Hippolyte

#### **TITRE I - OBJET**

Conformément aux statuts de la FARUM, le règlement intérieur en est un complément. Il fixe les règles générales et particulières visant au bon fonctionnement et au travail de la FARULM. L'affiliation de toute association ou organisme à la Fédération implique l'acceptation sans réserve de ce règlement intérieur et des statuts de la FARULM.

#### **TITRE II - L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

##### **2.1 Date - Convocations - Ordre du jour :**

- a) L'Assemblée Générale a lieu chaque année sur un jour.
- b) Les convocations sont adressées au moins 30 jours avant la date prévue, à toutes les associations et les organismes affiliés à la FARULM ayant des membres licenciés pour l'année considérée.
- c) L'ordre du jour détaillé, défini par le Bureau Directeur, est adressé aux entités concernées en même temps que la convocation.
- d) D'autres sujets peuvent être inscrits à l'ordre du jour sur demande écrite des entités affiliées, au moins 20 jours avant l'Assemblée Générale.
- e) Le Président définit la liste des personnalités officielles et personnes étrangères à la Fédération invitées à participer aux débats.

##### **2.2 Élections :**

Les règles concernant l'élection des membres du Comité Directeur sont fixées par les statuts. Seuls les adhérents licenciés disposent d'un droit de vote à l'Assemblée Générale.

#### **TITRE III - LE COMITÉ DIRECTEUR**

##### **3.1 Rôle du Comité Directeur**

Le Comité Directeur, élu par l'Assemblée Générale, administre la Fédération conformément aux statuts. Il a pour mission de :



## **Fédération des Activités Récréatives de l'Ultra Léger Motorisé**

1 place du 27 août 1944 - Aérodrome de Saint-Hippolyte

37600 Saint-Hippolyte

- Installer le Bureau Directeur.
- Assurer la défense des intérêts moraux et matériels de la Fédération.
- Gérer les biens de la Fédération et suivre l'exécution du budget.
- Fixer l'ordre du jour des Assemblées Générales, après proposition du Bureau Directeur.
- Adopter le budget prévisionnel, qui sera soumis à l'Assemblée Générale.
- Adopter le Règlement Intérieur, soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.
- Exercer toute autre fonction nécessaire à la bonne marche de la Fédération, en application des décisions de l'Assemblée Générale.

### TITRE IV - LE BUREAU DIRECTEUR

#### 4.1 Composition du Bureau Directeur

Le Bureau Directeur est composé de :

- Un Président
- Un Premier Vice-Président
- Un Deuxième Vice-Président (facultatif)
- Un Secrétaire
- Un Trésorier

#### 4.2 Élection du Bureau Directeur

Les membres du Bureau Directeur sont élus parmi les membres du Comité Directeur au scrutin secret, à la majorité absolue des membres présents.

### TITRE V - LES COMMISSIONS

#### 5.1 But et Rôle des Commissions :

Les commissions ont pour objectif d'apporter aux dirigeants de la Fédération le maximum de renseignements, d'études et de solutions aux problèmes permanents ou ponctuels liés aux activités de la FARULM. Les propositions importantes des commissions sont soumises à l'approbation du Comité Directeur avant leur diffusion.

#### 5.2 Responsables des Commissions - Désignation - Rôle

- a) Les responsables de Commissions sont élus par le Comité Directeur pour une durée définie.
- b) Chaque commission inclut au moins un membre du Comité Directeur, qui agit en tant que rapporteur.
- c) Les responsables de Commissions sont chargés de soumettre au Bureau un budget prévisionnel annuel et d'élaborer les programmes de travail.



## **Fédération des Activités Récréatives de l'Ultra Léger Motorisé**

1 place du 27 août 1944 - Aérodrome de Saint-Hippolyte

37600 Saint-Hippolyte

### 5.3 Comité d'Éthique :

Le Comité d'Éthique peut être saisi par le Bureau Directeur ou le Comité Directeur. Il s'assure que la saisine est recevable et peut faire appel à des experts ou personnalités extérieures si nécessaire. Il n'est pas doté d'un pouvoir de sanction, mais peut recommander la saisine de l'organe disciplinaire compétent.

## TITRE VI - LES PERSONNES DÉCONCENTRÉES – RÉFÉRENTES DE LA FÉDÉRATION

En application des statuts, la Fédération constitue et reconnaît des personnes physiques référentes, en métropole comme en outre-mer, chargées de relayer et d'amplifier les axes prioritaires de la politique nationale définie par la FARULM.

## TITRE VII - LES STRUCTURES AFFILIÉES

### 7.1 L'affiliation :

Toute association ou organisme pratiquant l'ULM qui souhaite s'affilier à la FARULM doit présenter sa demande accompagnée des documents requis (statuts, extrait du Journal Officiel, composition du bureau, etc.). La liste des éléments est disponible sur le site fédéral.

### 7.2 Reconduction de l'affiliation :

Le maintien de l'affiliation est subordonné à l'envoi annuel du compte rendu de l'Assemblée Générale du dernier exercice.

### 7.3 Inactivité, mise en sommeil et radiation de l'affiliation :

Le Comité Directeur peut suspendre l'affiliation en cas de non-respect des statuts ou de cessation d'activité. La mise en sommeil ou la radiation est décidée après une procédure formelle et notification écrite.

## TITRE VIII - LES LICENCIÉS

Tous les membres actifs des associations et organismes affiliés à la FARULM qui pratiquent l'ULM peuvent être titulaires d'une licence fédérale. La Fédération peut délivrer différents types de licences (annuelle, sympathisant, temporaire), chaque type ayant des droits spécifiques.

## TITRE IX – LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION

### 9.1 Formation, Surveillance et Examens



## **Fédération des Activités Récréatives de l'Ultra Léger Motorisé**

1 place du 27 août 1944 - Aérodrome de Saint-Hippolyte  
37600 Saint-Hippolyte

La Fédération peut se constituer en organisme de formation pour la délivrance de licences, titres, diplômes, et qualifications aéronautiques. Elle est également responsable de la surveillance et de l'examen des membres.

### 9.2 Animation

La Fédération peut aider à l'organisation directement ou indirectement des rallyes, rassemblements, pour ses membres et licenciés.

### 9.3 Réunions dématérialisées

Tous les organes et commissions de la Fédération peuvent délibérer à distance via conférence téléphonique, audiovisuelle, ou par voie électronique, garantissant ainsi la participation active des membres, même à distance.